



Communiqué de presse

Les agriculteurs de montagne sont une espèce en voie de disparition, pas le loup !

La révision de la loi sur la chasse est indispensable pour maintenir l'agriculture de montagne et le pastoralisme

La nouvelle loi sur la chasse crée un meilleur équilibre et davantage de sécurité pour les animaux sauvages, les troupeaux, les paysages et les humains. Elle accroît nettement la protection de la faune sauvage : par exemple, elle interdit définitivement la chasse de plusieurs espèces de canards, de la perdrix, du mouflon, du daim, du cerf Sika. Le lynx, le castor, le héron cendré, le harle bièvre sont et restent des animaux strictement protégés. Leur régulation est interdite par décision du Parlement, contrairement aux affirmations erronées des opposants. Leurs arguments fallacieux cachent mal leur motivation principale : les opposants ne veulent pas que la population de loups soit régulée.

La régulation sert à réduire la pression du loup sur les troupeaux de moutons, de chèvres et de bovins. Plus de 80 loups sont identifiés génétiquement en Suisse. Les spécialistes s'accordent pour affirmer que la population réelle de loups est égale au double du nombre d'individus identifiés, soit 160 canis lupus. Leur effectif a été multiplié par 8 depuis l'apparition de la première meute en 2012. Notre pays compte aujourd'hui 10 meutes.

Les agriculteurs de montagne confrontés à des attaques de loups subissent une pression psychologique et économique insoutenable. Dans les Alpes, la topographie rend les mesures de protection des troupeaux techniquement inapplicables dans plus de la moitié des alpages exploités. Bien que les éleveurs ne puissent objectivement pas mettre leurs animaux à l'abri du grand prédateur, ils sont injustement accusés de négliger leurs animaux. Les indemnités financières ne couvrent pas toutes leurs pertes, par exemple les animaux qui, pris de panique, dérochent ou avortent.

Les éleveurs sont sous un stress permanent et ils sombrent dans la dépression. Ils cessent d'estiver leurs bêtes sur nos alpages qui seront rapidement embroussaillés. Les conséquences paysagères, touristiques et sécuritaires seront visibles dans quelques années. C'est la mort du pastoralisme qui protège les habitants de nos vallées contre le danger de glissements de terrain et d'avalanches. Depuis 2012, une exploitation sur six située au-delà de 1000 m d'altitude a disparu en Valais. Si rien n'est entrepris, le nombre d'agriculteurs de montagne va fondre alors que celui de loups va exploser.

Les agriculteurs de montagne sont une espèce en voie de disparition. En leur nom, la CVA recommande de voter OUI à la révision de la loi sur la chasse le 27 septembre prochain.

Conthey, le 11 septembre 2020

Pour tout renseignement supplémentaire :

<i>Willy Giroud, président de la CVA</i>	<i>079 597 55 21</i>
<i>Laurent Tornay, vice-président de la CVA</i>	<i>079 244 45 44</i>
<i>Pierre-Yves Felley, directeur de la CVA</i>	<i>076 427 10 30</i>